

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mai 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme
international****Lettre datée du 6 mai 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un nouvel acte de terrorisme commis par des Palestiniens contre les citoyens d'Israël.

Le lundi 6 mai, peu avant 22 heures (heure locale), deux terroristes palestiniens ont assassiné un civil âgé de 27 ans, Gideon Lichterman, en tirant sur sa voiture alors qu'il circulait au nord-est de l'agglomération de Shvut Rachel. Les forces de sécurité ont compté 10 perforations de balle dans la carrosserie du véhicule ensanglanté. La fille de Lichterman, âgée de 6 ans, et un troisième occupant du véhicule ont été grièvement blessés à la tête dans l'attentat. Les assassins ont utilisé un fusil M-16 et une Kalachnikov. L'aile militaire du mouvement El-Fatah de Yasser Arafat a revendiqué la responsabilité de l'attentat.

En novembre dernier, Esther Galia, mère de sept enfants, a été tuée par balle au cours d'une attaque terroriste dans le même quartier.

L'attentat d'hier a eu lieu au moment où commençait la Journée nationale du souvenir, à la mémoire de ceux qui sont morts pour la défense de l'État ou du fait d'actes hostiles perpétrés contre ses citoyens.

Dans le cadre de cette commémoration, et dans l'espoir d'une paix véritable entre les peuples israélien et palestinien, Israël demande instamment aux dirigeants palestiniens de prendre des mesures énergiques pour condamner l'utilisation et la promotion de tactiques terroristes. Toutes les initiatives de réconciliation pacifique sont vouées à l'échec s'il n'est pas mis fin de façon définitive au terrorisme palestinien; c'est là une condition préalable fondamentale au déroulement d'un processus de négociation et à l'instauration d'une paix juste et durable.



Nous appelons la partie palestinienne à s'associer aux efforts que nous déployons afin de promouvoir la sécurité et la paix dans la région, en mettant un terme aux incitations à la sédition qui émanent des institutions religieuses, éducatives et politiques, en démantelant les groupes terroristes qui agissent librement sur son territoire et en leur ôtant toute légitimité. Les dirigeants palestiniens doivent en outre arrêter les terroristes et ceux qui les soutiennent et les faire répondre de leurs crimes, conformément à leurs obligations sur le plan international, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux accords qu'ils ont eux-même signés.

Israël appelle la communauté internationale à réitérer son rejet absolu des tactiques terroristes et à faire usage de son autorité pour contraindre l'ensemble des régimes qui commanditent des actes de terrorisme dans la région ou les encouragent à s'acquitter de leurs responsabilités au regard du droit international et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001).

La présente lettre fait suite à de très nombreuses autres missives qui décrivent point par point la campagne de terrorisme palestinien ayant débuté en septembre 2000 et expose la stratégie criminelle dont les terroristes et leurs partisans doivent être tenus pour entièrement responsables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 160 et 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
